

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'An deux mille vingt- cinq, le dix avril à vingt heures quarante-cinq, le conseil municipal de Saint-Eugène, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal MOUNIER, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. MOUNIER Pascal. BARATANGE Dimitri. LORION William. HAUMONT Christian. THUBIN Yves. GAY Hervé – LEMBERT Joël. LANGLADE Ludovic. Mmes LORION Nathalie. FLEURY Céline. LOUREIRI Sandrine

Absent : Néant

Secrétaire de séance : M. LANGLADE Ludovic

Ordre du jour :

- **Vote des taux d'imposition des quatre taxes**
- **Préparation et vote du budget 2025**
- **Délibération « remboursement frais de déplacement professionnels (Richard)»**
- **Présentation d'une étude de toiture panneaux photovoltaïques**
- **Etude de la proposition du cabinet Nigues pour les travaux de l'église**
- **Etude devis de l'entreprise BACLE pour le monument aux Morts**
- **Questions diverses**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition pour l'année **2025**. Le produit attendu est de **185 207 €** qui est diminué d'une contribution d'un montant de 61 601 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1 – de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les fixer à :

	Taux 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	26.95 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	21.82 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	10.84 %
Cotisation foncière des entreprises (Si EPCI en fiscalité additionnelle)	20.76 %

2 – d'autoriser M. le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

PREPARATION ET VOTE DU BUDGET 2025

Sur proposition du maire, le conseil vote à l'unanimité le budget 2025 comme suit :

DEPENSE

Compte	Dépenses FONCTIONNEMENT	Restes à réaliser	BP 2025

011	Dépenses courantes (fournitures diverses)		496 045
012	Frais de personnel		55 400
65	Indemnités des élus + participations diverses		65 210
671	Secours et dots (aide sociale)		600
6817	Créances de plus de 2 ans		900
014	Restitution contributions directes (trop percu)		60 673
023	Virement à la section d'investissement		170 000
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			788 155

	Dépenses INVESTISSEMENT		
165	Caution locataires		1 000.18
2112	Achat parcelles (déplacement chemins)		1 000
212	Aménagement terrains		30 000
204	Elaboration du PLU		6 000
2151	Travaux de voirie		80 000
2131	Travaux église (honoraires architecte)		40 000
2152	Acquisitions diverses		2 000
2183	Matériel de bureau		1 000
2157	Matériel et outillage		2 000
2184	Achat de mobilier (mobilier salle des fêtes)		10 000
2188	Autres immobilisations corporelles		15 000
001	Déficit reporté		75 242.82
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			263 243

RECETTES

Compte	Recettes FONCTIONNEMENT		
70	Remb eau/locataires + concession		1200
73	Impôts locaux et taxes		162 739
74	Dotations de l'Etat		78 266
744	FCTVA/travaux de voirie en fonctionnement		5 400
75	Loyers + location SDF		25 000
7788	Produits exceptionnels divers		10.41
002	Excédent de fonctionnement		515 539.59
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMEN			788 155

	Recettes D'INVESTISSEMENT		
10222	FCTVA		18 000.18
1068	Affectation du résultat		75 242.82
165	Caution versée par les locataires		0
021	Virement de la section de fonctionnement		170 000
0001	Excédent reporté		0
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			263 243

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT PROFESSIONNEL

Monsieur le Maire précise au conseil que Mr Richard MENENTAUD, agent technique, accepte d'utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service, et que pour ce service, Mr MENENTAUD est en droit de percevoir le remboursement de ses frais de déplacements professionnels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité :

- De verser des indemnités kilométriques à M. MENENTAUD Richard, pour l'utilisation de son véhicule personnel, rémunérées selon le barème en vigueur, à compter du 1^{er} avril 2025.

PRESENTATION D'UNE ETUDE TOITURE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Le maire propose de générer une réunion avec l'entreprise CARRARA afin d'expliquer le devis établi par cette entreprise.

ETUDE DE LA PROPOSITION DU CABINET NIGUES POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE

Le maire fait savoir qu'une réunion est prévue le 12 juin à 14h pour la présentation de la proposition du cabinet Nigues, en présence de la DRAC.

ETUDE DEVIS DE L'ENTREPRISE BACLE POUR LE MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre du Plan France ruralités, une subvention peut être attribuée par l'ONACVG (Office National des Combattants et victimes de guerre), pour la rénovation des monuments aux Morts communaux.

La réfection des inscriptions des noms des anciens combattants de Notre monument aux Morts s'avère nécessaire car les lettres étant presque illisibles, cela ne facilite pas la lecture des messages lors des différentes cérémonies des commémoration.

Le Maire présente le devis de l'entreprise BACLE pour les travaux de réfection de la façade avant du monument aux Morts pour un montant de **1 353 € H.T.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité :

- D'accepter le devis de l'entreprise BACLE pour un montant de 1 353 € H.T.
- De demander une subvention pour la réfection du monument aux Morts
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ le conseil accorde une subvention de 400 € à l'école d'Archiac pour un voyage d'école pour lequel participeront 4 élèves de St-Eugène
- ✓ le conseil décide l'acquisition d'une machine à glaçons pour le bar de la salle des fêtes
- ✓ la vente des tables et chaises représente la somme de 1 200€.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 23h.

MOUNIER	Pascal	
THUBIN	Yves	
LORION	William	
HAUMONT	Christian	
LOUREIRO	Sandrine	
GAY	Hervé	
LEMBERT	Joël	
BARATANGE	Dimitri	
FLEURY	Céline	
LORION	Nathalie	
LANGLADE	Ludovic	